AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0399
FR0007317813-FS0176

7 mars 2023

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2023, la société de droit luxembourgeois Duna & Cie[1] (282 route de Longwy – L 1940 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 février 2023, les seuil de 1/3 et 30% des droits de vote et de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CS GROUP et ne plus détenir aucune action CS GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de l'intégralité des actions CS GROUP détenues par la société Duna & Cie et par M. Yazid Sabeg à la société Sopra Steria Group[2].

[1] Société contrôlée par M. Yazid Sabeg.
[2] Cf. notamment communiqué des sociétés CS GROUP et Sopra Steria Group du 28 février 2023.